

Les assurances sociales approfondies		haute école neuchâtel berne jura	arc gestion neuchâtel delémont
RS420.190.26.5504-5.27	PYL	Mise à jour : 05.02.2026	

Descriptif de module

Domaine	: Economie et Services
Filière	: Economie d'entreprise, à plein temps et en emploi et/ou Droit économique, à plein temps et à temps partiel
Orientation/axe	: Métier (Droit et RH)

1. Intitulé de module Option secondaire **2026-2027**

Code : 5504-5.27

Type de formation :

Bachelor Master MAS DAS CAS Autres :

Niveau :

- Module de base
 Module d'approfondissement
 Module avancé
 Module spécialisé
 Autres

Caractéristique pour filière Economie d'entreprise :

Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le règlement de filière Bachelor of Science en Economie d'entreprise

Caractéristique pour filière Droit économique :

Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le règlement de filière Bachelor of Science en Droit économique

Type :

- Module principal
 Module lié au module principal
 Module facultatif ou complémentaire
 Autres :

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
 Module sur 2 semestres
 Semestre d'automne
 Semestre de printemps
 Autres :

2. Organisation Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement :

- Français Italien
 Allemand Anglais
 Autres :

3. Prérequis

Economie d'entreprise :

- PT : avoir validé les modules des semestres 1 et 2 des études à plein temps **et** avoir suivi les modules des semestres 3 et 4 des études à plein temps
- EE : avoir validé les modules des semestres 1 à 4 des études en emploi **et** avoir suivi les modules des semestres 5 et 6 des études en emploi

Droit économique :

- PT : avoir validé les modules des semestres 1 et 2 des études à plein temps **et** avoir suivi les modules des semestres 3 et 4 des études à plein temps
- TPart : avoir validé les modules des semestres 1 à 4 des études à temps partiel **et** avoir suivi les modules des semestres 5 et 6 des études à temps partiel

Pas de prérequis

Autres :

4. Compétences visées / Objectifs généraux

À la fin de ce cours, les participant-e-s sera/ont capable-s d'assumer la fonction d'assistant-e en matière d'assurances sociales.

5. Contenu et formes d'enseignement

Sécurité sociale :

Démontrer l'origine, la structure, l'organisation ainsi que l'état actuel et les facteurs économiques, politiques et sociaux influençant le développement de la sécurité sociale en Suisse.

Présenter le système des trois piliers, expliquer les différences et les interfaces entre les assurances sociales et privées.

Etudier chacune des assurances sociales selon le schéma :

- historique
- but
- assurés (obligatoires ou non)
- bénéficiaires
- prestations
- financement
- voies de droit
- actualité et avenir

Répartition des thèmes :

- Introduction et LPGA
- Loi sur le contrat d'assurance – LCA
- Assurance maladie I – LAMal
- Assurance maladie II – LAMal
- Assurance vieillesse et survivants - LAVS
- Assurance- invalidité - LAI
- Prestations complémentaires AVS/AI - LPC
- Assurance accidents I – LAA + Examen en blanc
- Perte de gain maladie et accidents – CO + LAMal + LCA
- Prévoyance professionnelle – LPP
- Assurance chômage et insolvabilité – LACI
- Allocations familiales – LAF + Protection des données - LPD
- Assurance militaire – LAM + Examen en blanc
- Obligation d'entretien – Dette alimentaire – Aide sociale

6. Modalités d'évaluation et de validation

- L'OS sera clôturée par un **examen écrit individuel de 90 minutes** qui aura lieu obligatoirement durant la session d'examens.
- Les examens individuels de la session de remédiation peuvent être oraux d'une durée de 15 minutes par candidat-e, précédés d'une préparation de 15 minutes également. L'enseignant-e responsable de l'OS sera en charge de proposer à la direction de filière un-e expert-e obligatoire choisi-e parmi les collègues officiant déjà à la HEG Arc.

Règle(s) de validation :

Cf. modalités d'évaluation et de validation, résultat arrondi au 1/10 de point.

Critères de réussite :

N >= 4.0 :	Module acquis
3.5 <= N < 4.0 (Fx) :	Remédiation du module
N < 3.5 :	Répétition du module

7. Modalités de remédiation et de répétition

- Remédiation possible pour les examens
- Remédiation possible pour le travail individuel ou de groupe de la manière suivante :
 - les conditions de remédiation sont notifiées par mail au groupe ou à la personne concernée.
- Pas de remédiation pour
 - les travaux de semestre individuels ou de groupe
 - les contrôles continus

- Autre (précisez) : en cas d'examen de remédiation (indépendamment de la session durant laquelle la remédiation a lieu)
- la note de chaque travail de semestre éventuel, individuel ou de groupe, sera reprise
 - la note de chaque contrôle continu éventuel sera reprise avec la même pondération pour le nouveau calcul de la note de l'unité de cours remédiée.
 - les points de bonus éventuels ne seront pas repris.

8. Remarques

Ce cours s'adresse à tout-e-s les étudiant-e-s de la HEG Arc. Elle compte comme OS en Droit pour les étudiante-e-s en Droit économique – Business Law.

Dans l'éventualité d'une visite d'entreprise ou autre activité extra muros (sous réserve à ce jour), les frais de déplacement sont à la charge des étudiants.

9. Bibliographie

Cf. avec l'enseignant

10. Enseignants

- Georges-André Escoffey
- Brigitte Kohler

Nom du responsable de module :

- Ludmila Schindelholz

Descriptif validé le xx août 2026 par le Conseil de Direction HEG Arc